



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION  
MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES SOLIDARITÉS

## Communiqué de Presse

**Vous avez une action de prévention !  
Ora maita'i, c'est possible pour tous  
avec le Fonds de Prévention Sanitaire et Sociale (FPSS) 2019**



L'Assemblée de Polynésie française a adopté la délibération n°2017-114 APF du 7 décembre 2017 portant création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « Fonds de prévention sanitaire et sociale » (FPSS).

Le FPSS a pour objet de financer toutes les actions de prévention dans le domaine sanitaire et social. Dans cette perspective, **tous les porteurs de projet** désireux d'y répondre peuvent déposer dès à présent une demande de subvention à la Direction de la santé ou à la Direction des solidarités de la famille et de l'égalité au titre de l'année 2019.

**Le Ministère de la Santé et de la Prévention, le Ministère de la Famille et des Solidarités encouragent toutes les initiatives œuvrant pour toute forme de prévention sanitaire et sociale.**

### **Pour les demandes de subvention dans le domaine de la santé :**

- Les formulaires sont disponibles sur le site de la Direction de la santé dans la rubrique « Presse » : <https://www.service-public.pf/dsp/>

### **Pour les demandes de subvention sociales et de solidarités :**

- Les formulaires sont disponibles à la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité, immeuble Te Hotu-Papeete au Bureau de Prévention situé au 2<sup>ème</sup> étage.

### **Contacts :**

- Département des Programmes de Prévention (DPP) de la Direction de la santé  
Tél : 40.48.82.00  
[secretariat.dpp@sante.gov.pf](mailto:secretariat.dpp@sante.gov.pf)
- Bureau de prévention de la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Egalité  
Tél 40 46 58 61  
[nadir.boudehri@solidarite.gov.pf](mailto:nadir.boudehri@solidarite.gov.pf)  
[pamina.lytham@solidarite.gov.pf](mailto:pamina.lytham@solidarite.gov.pf)